



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2017 À 19 h 00 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

---

### PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente  
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)  
Mme Johanne Asselin  
Dr Robert Bisson  
Mme Lise Coulombe  
M. François-Régis Fréchette  
M. Michel Hébert  
Mme Murielle Laberge  
Mme Claire Major, *à partir du point 3*  
Mme Judy Millar  
M. Mathieu Nadeau  
Mme Julie Pépin  
Mme Louise Poirier, membre observateur  
M. Michel Roy  
Dr Jean-Marc Sauvé  
Mme Monique Séguin  
M. Gilbert Whiteduck

### ABSENCES MOTIVÉES

M. Jean-François Trépanier, vice-président

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint  
M. Denis Marleau, directeur général adjoint  
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)  
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels (DSP)  
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)  
M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG  
M. Thibaut Coulangeon, conseiller cadre en développement et santé organisationnels à la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHQAJ)  
Mme Geneviève Côté, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

### Une trentaine de personnes assistent à la rencontre

---

### NOTES :

- Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h. Les points suivants ont été traités :

- suivi de la situation en radio-oncologie;
  - sondage sur la mobilisation du personnel;
  - situation aux services opératoires de l'Hôpital de Hull;
  - ratio normalisé de mortalité hospitalière.
- 

CISSO-154-2017

### 1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 15.

ATTENDU que le point « 4.2 Sondage sur la mobilisation du personnel » sera repoussé au point 7.1 et que les points subséquents seront décalés;

ATTENDU que le point « 7.6 Nomination directeur programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) » sera repoussé au point 12.4;

ATTENDU l'ajout du point suivant:

- 13. Correspondance - Résolution municipalité Val-des-Bois

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

CISSSO-155-2017

## 2 Représentante du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

ATTENDU le départ de Mme Sylvie Rocheleau au conseil d'administration (C.A.) du CISSS de l'Outaouais à titre de « personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement »;

ATTENDU que l'article 9, alinéa 3 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule :

*« Dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre. »*

ATTENDU que l'article 3, alinéa a) du Processus visant à combler les postes vacants au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (PRO-026) stipule que le C.A. doit consulter préalablement le conseil professionnel/comité/département concerné avant de prendre sa décision;

ATTENDU que l'article 17, de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule que le conseil d'administration doit être constitué en parts égales de femmes et d'hommes;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de l'Outaouais a analysé la candidature qui a été proposée par le Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CUCI) et recommandait par résolution adoptée le 31 août 2017 (CGÉ-008-2017) la nomination de Mme Claire Major au siège vacant;

ATTENDU que cette personne possède les qualités exigées la Loi;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Mme Sylvie Rocheleau à titre de « personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement » et d'en aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE NOMMER Mme Claire Major au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais au siège de « personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement ».

## 3 Adoption des procès-verbaux

CISSSO-156-2017

### 3.1 Procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 15 juin 2017 tel que déposé.

### 3.2 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
6.4	Adoption des états financiers	Le rapport financier AS-471 de même que la résolution d'adoption (CISSSO-115-2017) ont été acheminés au MSSS dans le respect des délais prescrits.



6.6	Politique de gestion intégrée des risques	Les documents ont été diffusés à l'interne.
6.7	Politique sur la vente de services	
9.1	Cadre réglementaire en éthique de la recherche	
6.9	Bilan de sécurité de l'information	Le document été acheminé au MSSS dans le respect des délais prescrits.
7.6	Reddition de comptes des Comités des usagers du CISSS de l'Outaouais	Le CUCI a émis trois recommandations dans sa reddition de compte. Le point est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.
7.8	Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2016-2017	Le rapport a été soumis au MSSS pour dépôt à l'assemblée nationale. Dès que le document sera officiellement déposé, il sera placé sur le site Web du CISSS de l'Outaouais.
7.9	Rapport annuel de gestion 2016-2017	Suite à une vérification administrative du rapport annuel par le MSSS, des modifications mineures ont été apportées au document, qui a été soumis dans sa version corrigée. Dès que le document sera officiellement déposé, il sera placé sur le site Web du CISSS de l'Outaouais.
8.2	Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018	Le document de même que la résolution d'adoption (CISSSO-124-2017) ont été acheminés au MSSS dans le respect des délais prescrits.
12	Reconnaissance envers la qualité	<p>Les résolutions de félicitations/remerciement ont été distribuées aux destinataires et des mentions ont été incluses dans l'Info-CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évacuation CHSLD Maniwaki</li> <li>• Mme Louise Poirier (Ordre de Gatineau)</li> <li>• Soirée reconnaissance du CISSS de l'Outaouais</li> <li>• Équilibre budgétaire</li> <li>• Comité d'éthique de la recherche</li> <li>• Mme Huguette Cloutier (présidente sortante CUCI)</li> </ul>

#### 4 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)

Rapport d'activités PDG – Période du 15 juin 2017 au 21 septembre 2017	
Date	Activité/description
20 juin	AGA Fondation santé Gatineau
27 juin	Conférence de presse lancement du GMF R (Super clinique) à Hull avec le Ministre Barrette
Juin-Septembre	Préparation des négociations de matières locales  Le 6 juillet – Lancement du processus de négociation des matières locales – Rencontre patronale syndicale
29 juin	Département régional de médecine générale (DRMG)
3 Juillet	Comité de gestion du réseau (CGR) à Québec
12 juillet	Dîner avec la présidente
14 juillet	Conférence de presse avec la ministre Charlebois – Investissements en TSA  Conférence de presse avec la ministre Charlebois – Construction de 24 places pour jeunes en difficultés
19 juillet	Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
15 août	Comité de direction
16 août	Rencontre de formation avec Johanne Asselin, nouveau membre du C.A. avec présidente et Pascal chaussé



23 août	AGA et CA du CPNSSS (comité patronal national santé et services sociaux) Exécutif du CMDP
24 août au 10 septembre	Vacances du PDG Annonce du ministre de la construction d'un nouveau CHSLD à Maniwaki et de 24 places au CHSLD à La Pêche
12 septembre	Comité de vérification DRMG
13 septembre	Table des chefs
18 septembre	Conférence de presse clinique de pneumologie Rencontre de formation avec Claire Major, nouveau membre du C.A. avec présidente et Pascal chaussé
20 septembre	Comité de gouvernance et d'éthique Appréciation de la contribution du Commissaire aux plaintes et à la qualité avec la présidente du CA et la présidente du comité vigilance et qualité CE du CMDP
Juin à septembre	Gestion des urgences <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion prioritaire des 48 h</li> <li>• Le temps d'attente sur civière à l'urgence passe de 19,8h en période 13 à 16,1h en période 5 (baisse de 3,7h). Notre cible est de 12h.</li> <li>• Les NSA se maintiennent à 80. Notre cible est 35</li> <li>• 75,9 % de la population admissible inscrite à un médecin de famille</li> </ul>
22 septembre	Le PDG a acheminé une lettre d'intention du MSSS pour la poursuite de son mandat au-delà du 31 mars 2017.

Le PDG fait le point sur une situation problématique concernant les services opératoires à l'Hôpital de Hull. On dénote une pénurie de personnel infirmier (31 % seulement des postes disponibles sont actuellement comblés) qui entraîne une réduction importante des activités. Une ligne d'urgence et deux lignes sélectives seront ouvertes pour les cas prioritaires. Certaines interventions chirurgicales seront transférées dans les autres installations. Un plan d'action organisationnel est en élaboration et sera présenté aux chefs de service des chirurgiens et anesthésistes le 22 septembre. Les solutions sont de niveau exceptionnel et impliquent des aménagements au plan des relations de travail, des relocalisations d'activités et des déplacements des chirurgiens, des anesthésistes, des infirmières ainsi que la collaboration de la population.

#### 4.1 Évaluation annuelle du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le comité formé du PDG Jean Hébert, de la présidente du conseil d'administration Lucie Lalonde et la présidente du comité de la vigilance et de la qualité Murielle Laberge a procédé à l'évaluation annuelle du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, M. Louis-Philippe Mayrand. Le comité s'est avéré très satisfait du travail de celui-ci et lui a transmis ses félicitations.

#### 5 Période de questions du public - 19:30

Trois membres du public demandent la parole:

- Mme Armand de Sillègue demande que les avantages économiques et d'employabilité offerts par l'organisme le Portail de l'Outaouais soient pris en compte dans la répartition du rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
- Mme Andrée Poirier de l'APTS présente la nouvelle présidente de l'Outaouais, Mme Gille Delaunais et informe le C.A. d'une pénurie d'éducateurs qui a des conséquences importantes.
- Mme Nancy Labonté, présidente de la Maison Cartier Notre-Dame souligne que son organisme n'a plus de coordonnateur à temps plein, et dispose seulement d'une ressource à temps partiel. Elle demande que cette situation soit prise en compte dans la distribution de l'enveloppe de rehaussement du PSOC.

#### 6 Affaires médicales



### 6.1 Statuts et privilèges

Un membre demande des précisions sur la procédure de référence des médecins, dentistes et pharmaciens qui demandent des privilèges. Dr Morissette informe le C.A. que trois lettres de références sont demandées, mais que la réception des lettres peut retarder. Une autre question concerne les levées de conditions. Dr Morissette explique que certaines conditions sont parfois imposées par le comité des titres et prend en note de préciser ces conditions dans les prochaines recommandations déposées au C.A.

**CISSSO-157-2017**

#### 6.1.1 Dre Caroline Massicotte (12370)

##### CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

ATTENDU que Dre Caroline Massicotte est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'hôpital de Hull et de santé publique;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département, Dr Jean-Pierre Courteau;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 26 juin 2017 (résolution 2017-0380);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé de maternité/parental de Dre Caroline Massicotte, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 7 juillet 2017 jusqu'au 9 juillet 2018.

**CISSSO-158-2017**

#### 6.1.2 Dr Wojciech Laskowski (87606)

##### DÉMISSION

ATTENDU que Dr Wojciech Laskowski est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale au CLSC de Quyon;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0384);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Wojciech Laskowski à partir du 24 mars 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

**CISSSO-159-2017**

#### 6.1.3 Dr Alain Tanguay – Omnipraticien (91203)

##### DÉMISSION

ATTENDU que Dr Alain Tanguay est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations des hôpitaux de Hull et Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0385);



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Alain Tanguay à partir du 1 juillet 2017.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

**CISSSO-160-2017**

**6.1.4 Dr Éric St-Amour – Omnipraticien (96155)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Éric St-Amour est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale à installation de l'hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0386);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Éric St-Amour à partir du 3 décembre 2016.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

**CISSSO-161-2017**

**6.1.5 Dr Ugo Desjardins – Omnipraticien (17259)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0387);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Ugo Desjardins un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, au service d'urgence à partir du 1 juillet 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr Ugo Desjardins dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Installation secondaire : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Urgence

**CISSSO-162-2017**

**6.1.6 Dr Youri Kaitoukov – Radiologie (14414)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en radiologie diagnostique au CISSS de l'Outaouais;



ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0388);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Youri Kaitoukov et des privilèges au département d'imagerie médicale au service de radiologie diagnostique à partir du 1 juillet 2017 pour une durée d'un an aux installations citées :

Installation principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Angiographie (recherche, garde), intervention, doppler, ultrasonographie (échographie), résonance magnétique

Conditionnel à l'obtention de la 3ième lettre de référence et à la signature de la 2ième lettre de référence.

**CISSO-163-2017**

**6.1.7 Dr Benoist Sale – Omnipraticien (17420)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0389);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Benoist Sale un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Gatineau à partir du 1 juin 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr Benoist Sale dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau : Centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais

Privilèges : Prise en charge, sans rendez-vous pédiatrique

Conditionnel à l'obtention de deux (2) lettres de référence adéquates.

**CISSO-164-2017**

**6.1.8 Dre Mylène Saint-Louis – Omnipraticienne (17350)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors



de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0390);

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Mylène Saint-Louis un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Papineau à partir du 19 juin 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Mylène Saint-Louis dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Papineau : CLSC et CHSLD La Petite-Nation

Privilèges : Prise en charge, sans rendez-vous (urgence)

Conditionnel à l'obtention de la 3ième lettre de référence.

**CISSSO-165-2017**

**6.1.9 Dre Katherine Poon – Neurochirurgie (17038)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en neurochirurgie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0391);

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Katherine Poon et des privilèges au département de chirurgie au service de neurochirurgie à partir du 20 juin 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital de Hull

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Hospitalisation/admission, garde en neurochirurgie.

**CISSSO-166-2017**

**6.1.10 Dre Miryem El Alami – Psychiatre (17419)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en psychiatrie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0392);

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Miryem El Alami et des privilèges au département de psychiatrie



à partir du 23 mai 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital Pierre-Janet

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Privilèges complets en psychiatrie, garde

**CISSSO-167-2017**

**6.1.11 Dr Ion Leva – Anatomo-Pathologie (17194)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en anatomo-pathologie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0393);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Ion Leva et des privilèges au département de laboratoire biomédical au service d'anatomo-pathologie-cytologie à partir du 1 juillet 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital de Hull

Installation secondaire : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Anatomo-pathologie, cytologie

**CISSSO-168-2017**

**6.1.12 Dr Kuan Huyen Pham – Médecine nucléaire (94194)**

LEVÉE DE CONDITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux en médecine nucléaire au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0394);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER la condition émise par le Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais, considérant que l'obligation de Dr Kuan Huyen Pham de transmettre sa 3ième lettre de référence a été complété, et que le dossier est maintenant complet.

Note de précision :

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Imagerie médicale / Médecine Nucléaire

Pratique principale : Installations de Gatineau — Hôpital de Hull / Médecine

Condition émise le 16 juin 2017 (Extrait de résolution CISSSO-132-2017)



CISSSO-169-2017

**6.1.13 Dr Michel Nicolas Sperduto – Chirurgien (09495)**

LEVÉE DE CONDITION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux,

le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux en chirurgie générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0395);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER la condition émise par le Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais, considérant que l'obligation de Dr Michel Nicolas Sperduto de transmettre son permis restrictif a été complétée, et que le dossier est maintenant complet.

Note de précision :

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Chirurgie / Chirurgie générale

Pratique principale : Installations du Pontiac — Hôpital du Pontiac / Chirurgie générale.

Condition émise le 16 juin 2017 (Extrait de résolution 134-2017)

CISSSO-170-2017

**6.1.14 Dre Kristin Popiel (15102)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0396);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Kristin Popiel des privilèges en maladie infectieuses, promotion prévention, surveillance santé au travail et environnementale au département de laboratoire de biologie médicale service de microbiologie infectiologie à l'installation de l'hôpital de Hull à partir du 30 septembre 2017.

Statut : Actif

Département/service : Laboratoires de biologie médicale/microbiologie infectiologie

Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : microbiologie médicale et infectiologie, laboratoire, consultation, hospitalisation

CISSSO-171-2017

**6.1.15 Dre Sonia Cardidad Legal (14049)**

AJOUT DE PRIVILÈGES



ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0397);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Sonia Cardidad Legal des privilèges en supervision et enseignement au département de médecine spécialisée service de dermatologie à l'installation de l'unité de médecine familiale à partir du 5 septembre 2017.

Statut : Actif

Département/service : Médecine spécialisée/dermatologie

Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Consultation, hospitalisation, admission, garde

**CISSO-172-2017**

**6.1.16 Dre Pascale Sibille (90191)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0398);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Pascale Sibille des privilèges EDU échographie d'urgence au département de médecine générale au service de l'urgence à l'installation de l'hôpital de Gatineau à partir du 19 juin 2017.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/urgence

Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Urgence

**CISSO-173-2017**

**6.1.17 Dre Chantal Laquerre (82129)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0399);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Chantal Laquerre des privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques au département de médecine générale au service de Hull-Aylmer à l'installation de l'hôpital de Hull à partir du 31 mai 2017.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Hull-Aylmer

Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Gériatrie, longue durée, garde, hospitalisation/admission

**CISSSO-174-2017**

**6.1.18 Dre Brigitte Pinard (13027)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0400);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Brigitte Pinard des privilèges de médecin chercheur associé au département de santé publique à l'installation de l'hôpital de Hull à partir du 1 juin 2017.

Statut : Actif

Département/service : santé publique

Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Privilèges complets en santé publique

**CISSSO-175-2017**

**6.1.19 Dre Camille Paquette (11538)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0401);

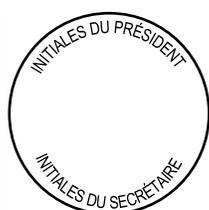
SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Camille Paquette des privilèges de médecin chercheur associé au département de santé publique à l'installation de l'hôpital de Hull à partir du 1 juin 2017.

Statut : Actif

Département/service : santé publique



Pratique principale : Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Infections transmissibles sexuellement et par le sang, maladies infectieuses, promotion et prévention, maternité sans danger, dépistage cancer du sein, santé au travail, planification, surveillance, direction.

**CISSO-176-2017**

**6.1.20 Dre Geneviève Smith (12540)**

RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Geneviève Smith est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0402);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER Les privilèges en gériatrie au sein du département de médecine générale service du Pontiac à Dre Geneviève Smith à partir du 15 juin 2017.

Statut : ActiF

Installations principales : Installations du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Privilèges : Soins généraux, obstétrique, clinique externe

Installation secondaire : Installation du secondaire : CLSC Mansfield et Pontefract

Privilèges : Mini-urgence, clinique externe

**CISSO-177-2017**

**6.1.21 Dre Yacine Ouedraogo (07183)**

ATTENDU que Dre Yacine Ouedraogo est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0403);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER les privilèges en hospitalisation au sein du département de médecine générale service de Gatineau à Dre Yacine Ouedraogo à partir du 3 septembre 2017.

Statut : Actif

Installations principales : Installations de Gatineau : CLSC de Gatineau

Privilèges : Service médicaux généraux

Installation secondaire : Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : Soins généraux, pédiatrie, soins longue durée



CISSSO-178-2017

**6.1.22 Dr Viorika Tozlovanu-Paskal (03039)**

RETRAIT DE PRIVILÈGES ET CHANGEMENT DE STATUT

ATTENDU que Dr Viorika Tozlovanu-Paskal est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0404);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut de membre actif à membre associé à Dr Viorika Tozlovanu-Paskal ainsi que DE RETIRER les privilèges en admission, courte durée au sein du département de médecine générale service de Papineau en date du 1 octobre 2017.

Statut : Actif

Installation principale : Installations de Papineau: Hôpital de Papineau

Privilèges : Suivi de patients, soins longue durée

Installation secondaire : Installations de Papineau: CHSLD Vallée-De-La-Lièvre

Privilèges : Suivi de patients, clientèle vulnérable

CISSSO-179-2017

**6.1.23 Dr John Wootton (82602)**

RETRAIT ET AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dr John Wootton est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0405);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER des privilèges en obstétrique et D'AJOUTER des privilèges en longue durée au sein du département de médecine générale au service du Pontiac à Dr John Wootton à partir du 1 octobre 2017.

Statut : Actif

Installations principales : Installations du Pontiac : CLSC Mansfield et Pontefract

Privilèges : Prise en charge, urgence

Installation secondaire : Installation du secondaire : Hôpital du Pontiac, unité de médecine familiale, Centre de réadaptation La RessourSe



CISSSO-180-2017

Privilèges : Hospitalisation, urgence, Mini-urgence, prescription

**6.1.24 Dre Marie Pinault (92365)**

RETRAIT ET AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Marie Pinault est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 juillet 2017 (résolution 2017-0406);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER des privilèges en programme santé mentale et D'AJOUTER des privilèges en suivi intensif au sein du département de médecine générale au service de Hull-Aylmer à Dre Marie Pinault à partir du 12 juin 2017.

Statut : Associé

Installations principales : Installations de Gatineau : Hôpital Pierre-Janet

Privilèges : Suivi intensif

CISSSO-181-2017

**6.1.25 Clara Elchebly – Pharmacienne (215865)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Clara Elchebly a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0407);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Clara Elchebly et des privilèges au département de Pharmacie à partir du 24 juillet 2017 aux installations suivantes :

Installation principale

Installations de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Pharmacie

Conditionnel à l'obtention de la copie de son diplôme de pharmacie



CISSO-182-2017

**6.1.26 Dr Alexandre Place – Omnipraticien (16418)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en endocrinologie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0408);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Alexandre Place statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, au service d'urgence à partir du 1 août 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr Alexandre Place dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale :

Installations de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Urgence, garde

Conditionnel à l'obtention de la troisième (3e) lettre de référence

CISSO-183-2017

**6.1.27 Dr André Moreau – Omnipraticien (80538)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en endocrinologie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0409);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr André Moreau un statut de membre associé et des privilèges au département de médecine générale, service de Gatineau à partir du 14 septembre 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr André Moreau dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale :

Installations de Gatineau: CLSC de Gatineau

Privilèges : Ressources intermédiaires



CISSSO-184-2017

**6.1.28 Dre Daphnée Ellyson – Omnipraticienne (17644)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en endocrinologie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0410);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Daphnée Ellyson statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Gatineau à partir du 7 août 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Daphnée Ellyson dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale :

Installations de Gatineau : Unité de médecine familiale

Privilèges : Prise en charge, supervision et enseignement, garde

CISSSO-185-2017

**6.1.29 Dre Dehbia Krikeb – Omnipraticienne (17674)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0411);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Dre Dehbia Krikeb un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Vallée-de-la-Gatineau à partir du 1 septembre 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Dehbia Krikeb dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Vallée-de-la-Gatineau: Hôpital de Maniwaki

Privilèges : Hospitalisation, urgence, garde

Conditionnel à l'obtention des trois (3) lettres de références

CISSSO-186-2017

**6.1.30 Dr Farshad Amaninia – Psychiatre (17678) – Permis restrictif**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan



régional d'effectifs médicaux en psychiatrie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0412);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Farshad Amaninia et des privilèges au département de psychiatrie au service adulte à partir du 24 juillet 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Privilèges complets en psychiatrie, garde

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais

**CISSSO-187-2017**

**6.1.31 Dre Michelle Cicalo – Psychiatre (17172)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en psychiatrie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0413);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Michelle Cicalo et des privilèges au département de psychiatrie au service adulte et géro-psycho-geriatrie à partir du 15 août 2017 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital Pierre-Janet

Privilèges : Privilèges complets en psychiatrie, garde

Installation secondaire : Installation de Gatineau : Hôpitaux de Hull et Gatineau

**CISSSO-188-2017**

**6.1.32 Dr Samuel Frechette – Omnipraticien (17330)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0414);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'OCTROYER à Dr Samuel Frechette un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Vallée-de-la-Gatineau à partir du 1 août 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr Samuel Frechette dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Vallée-de-la-Gatineau : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : Hospitalisation, urgence

Installation secondaire : Installation de Gatineau : Hôpitaux de Hull et Gatineau

Privilèges : Hospitalisation, urgence, échographie d'urgence

**CISSSO-189-2017**

**6.1.33 Dr Guillaume Charbonneau (106242)**

**CONGÉ SABBATIQUE**

ATTENDU que Dr Guillaume Charbonneau est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'Hôpital de Maniwaki;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé sabbatique dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département, Dr Nicolas Gillot;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0415);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé sabbatique de Dr Guillaume Charbonneau, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 1 décembre 2017 jusqu'au 1 décembre 2018.

**CISSSO-190-2017**

**6.1.34 Dr Walid Issawy – Omnipraticien (17435)**

**NOMINATION**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0416);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Walid Issawy un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Hull-Aylmer à partir du 1 août 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dr Walid Issawy dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : Hospitalisation, soins généraux, garde



**CISSSO-191-2017**

**6.1.35 Dre Marie-Ève Rivard-Morissette – Omnipraticienne (17393)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0417);

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Marie-Ève Rivard Morissette un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Hull-Aylmer à partir du 2017-08-28 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Marie-Ève Rivard Morissette dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : Soins généraux, gériatrie, hospitalisation-admission, garde

**CISSSO-192-2017**

**6.1.36 Dre Virginie Coulombe – Omnipraticienne (17321)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0418);

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Virginie Coulombe un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Hull-Aylmer à partir du 1 août 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Virginie Coulombe dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : Soins palliatifs, garde

**CISSSO-193-2017**

**6.1.37 Dre Marie-Michelle Ferland – Omnipraticienne (17657)**

NOMINATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en médecine générale au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;



ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0419);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dre Marie-Michelle Ferland un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale, service de Gatineau à partir du 5 septembre 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activités concernés, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination du Dre Marie-Michelle Ferland dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau : Unité de médecine familiale

Privilèges : Supervision et enseignement, pratique clinique, garde

Installation secondaire : Installation de Gatineau : CLSC de Gatineau

Privilèges : Soins palliatifs, garde

**CISSSO-194-2017**

**6.1.38 Dre Sarah Waterston – Pédiatre (12003)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Sarah Waterston est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en pédiatrie à installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 août 2017 (résolution 2017-0420);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Sarah Waterston à partir du 14 septembre 2017.

Ce médecin a 16 dossiers incomplets.

**CISSSO-195-2017**

**6.1.39 Dre Audrey Anne Goulet (10168)**

CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

ATTENDU que Dre Audrey Anne Goulet est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'hôpital de Papineau;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département, Dr Nicolas Gillot;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 JUILLET 2017 (résolution 2017-0421);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé de maternité/parental de Dre Audrey Anne Goulet, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 1 octobre 2017 jusqu'au 1 octobre 2018.



CISSSO-196-2017

**6.1.40 Dre Lily Han (12334)**

CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

ATTENDU que Dre Lily Han est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département, Dr Nicolas Gillot;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 JUILLET 2017 (résolution 2017-0422);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé de maternité/parental de Dre Lily Han, membre actif au sein du département de médecine générale à partir de septembre 2017 jusqu'en septembre 2018 pour hospitalisation et d'octobre 2017 jusqu'en août 2018 pour GMF-U.

CISSSO-197-2017

**6.1.41 Dre Élisabeth Rémillard (09026)**

CONGÉ SABBATIQUE

ATTENDU que Dre Élisabeth Rémillard est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale aux installations de Gatineau;

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé sabbatique dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département, Dr Nicolas Gillot;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 JUILLET 2017 (résolution 2017-0423);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé sabbatique de Dre Élisabeth Rémillard, membre associé au sein du département de médecine générale à partir du 31 juillet 2017 jusqu'au 18 décembre 2017.

**6.2 Application de la politique portant sur les soins de fin de vie – Rapport annuel 2016-2017**

Dr Guy Morissette, DSP, dépose et commente le rapport annuel 2016-2017 de l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie.

Entre le 10 décembre 2016 et le 9 juin 2017, le CISSS de l'Outaouais a répertorié les situations suivantes :

- Sédatation palliative continue
  - Nombre de sédatations palliatives continues administrées : 18
- Aide médicale à mourir
  - Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées : 17
  - Nombre d'aides médicales à mourir administrées : 11
  - Nombre d'aides médicales à mourir non-administrées : 6

Un membre demande comment la situation peut se comparer à l'ensemble du Québec. Dr Morissette mentionne que proportionnellement, le CISSS de l'Outaouais se situe dans la moyenne. Il souligne qu'une légère augmentation a été notée par rapport à l'an dernier.



**CISSSO-198-2017**

**6.3 Nomination du chef de département de pédiatrie**

ATTENDU que l'article 188 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS) (chapitre S-4.2) spécifie que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien;

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du Directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de Dre Henriette Fortin;

ATTENDU la recommandation 2017-0435 adoptée le 20 septembre 2017 par l'exécutif du Comité des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour retenir la candidature du Dr Fortin;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Henriette Fortin au poste de Chef du département de pédiatrie pour une période de 4 ans.

**CISSSO-199-2017**

**6.4 Règle d'utilisation de la mépéridine injectable**

Dr Guy Morissette (DSP) présente le projet d'adoption de la Règle d'utilisation des médicaments – Mépéridine (Démérol) injectable X2-0350-RUM-001, qui doit être adoptée par le conseil d'administration.

ATTENDU l'article 192 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) qui stipule que les règles de soins médicaux et dentaires et les règles d'utilisation des médicaments visées au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 190 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Outaouais adoptée le 15 février 2017 (Résolution 2017-0353);

ATTENDU la recommandation du comité central de pharmacologie du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Règle d'utilisation des médicaments – Mépéridine (Démérol) injectable X2-0350-RUM-001.

**7 Affaires courantes**

**7.1 Sondage sur la mobilisation du personnel**

M. Thibaut Coulangeon (DRHCAJ) présente les résultats du sondage sur la mobilisation du personnel qui a été administré du 24 janvier 2017 au 13 mars 2017. Plus de 2800 employés (environ 30 % de l'ensemble du personnel) ont répondu au sondage portant sur neuf indicateurs:

- leadership organisationnel avec un taux de satisfaction global de 55 % ;
- environnement-sécurité avec un taux de satisfaction global de 61 %;
- communication avec un taux de satisfaction global de 62 %;
- réalisation avec un taux de satisfaction global de 72 %;
- collaboration avec un taux de satisfaction global de 72 %;
- implication avec un taux de satisfaction global de 73 %;



- leadership du gestionnaire avec un taux de satisfaction global de 72 %;
- conditions environnementales avec un taux de satisfaction global de 62 %;
- conciliation travail-vie personnelle avec un taux de satisfaction global de 69 %.

Les prochaines étapes sont:

- élaboration d'un guide visant la rédaction d'un plan de mobilisation;
- diffusion des résultats dans les directions;
- mise en place d'actions de mobilisation dans chacune des directions;
- travaux sur la gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail.

En réponse à une question d'un membre, M. Conlangéon indique qu'il n'y a pas de secteurs spécifiques où le taux de réponse a été particulièrement faible. Il ajoute que des démarches sont faites par les gestionnaires auprès de certaines équipes afin de valider les résultats. Les membres du conseil d'administration souhaitent une amélioration de la méthodologie pour assurer un taux de réponse plus élevé et plus représentatif.

#### CISSSO-200-2017

#### **7.2 Rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de la Mauricie-Centre-du-Québec**

ATTENDU la création, en 2006, du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) de la Mauricie-et-Centre-du-Québec destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement de Montréal (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal), le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Pavillon du Parc (CISSS de l'Outaouais) et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et Centre-du-Québec – Institut universitaire (CIUSSS MCQ);

ATTENDU QUE conformément aux règles de fonctionnement du CÉRC DI-TSA de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, le rapport annuel 2016-2017 doit être adopté par les conseils d'administration respectifs du CIUSSS MCQ, du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et celui du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais a pris acte du rapport annuel du CÉRC DI-TSA de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, notamment de la section 11;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) de la Mauricie-et-Centre-du-Québec.

#### CISSSO-201-2017

#### **7.3 Désaffiliation et non-renouvellement de la délégation des examens éthiques par le comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de la Mauricie-Centre-du-Québec**

ATTENDU que les examens pour l'approbation éthique des projets de recherche dans le domaine de la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme ont été effectués par le comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) de la Mauricie-et-Centre-du-Québec depuis sa création en 2006;

ATTENDU que le 24 novembre 2016, le Conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais adoptait une offre de services en éthique de la recherche qui spécifiait d'élargir la couverture de son comité d'éthique de la recherche pour les nouveaux projets spécialisés, tout en poursuivant les suivis continus des recherches avec les comités d'éthique de la recherche conjoints, le cas échéant;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais s'est doté d'une expertise dans son comité d'éthique de la recherche habileté à répondre aux demandes de projets de recherche touchant les nouveaux projets de recherche spécialisés dans le domaine DI-TSA;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la lettre adressée le 29 mars 2017 par le président-directeur général du CISSS de l'Outaouais, M. Jean Hébert, ayant pour objet la désaffiliation et le non-renouvellement de la délégation des examens éthiques auprès du CÉRC DI-TSA de la Mauricie-et-Centre-du-Québec.

CISSSO-202-2017

**7.4 Suivi des recommandations du Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais (CUCI)**

ATTENDU que le comité des usagers du CISSS de l'Outaouais adoptait la « Reddition de comptes 2016-2017 comité des usagers du CISSS de l'Outaouais » le 15 juin 2017 et que le document a été déposé à la séance du conseil d'administration du 15 juin 2017;

ATTENDU que le comité émettait les trois recommandations suivantes au conseil d'administration à l'intérieur du document :

- Que le CISSS de l'Outaouais s'assure d'un accès équitable aux services dans toute la région et de l'adaptation de ces services aux caractéristiques propres à chacun des milieux;
- Que le CISSS de l'Outaouais tienne compte dans ses prises de décision des spécificités des communautés, particulièrement dans les territoires ruraux;
- Que le CISSS de l'Outaouais communique de façon claire et continue les informations pertinentes aux usagers.

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a déjà identifié l'accès aux services dans toute la région comme l'une des quatre grandes priorités organisationnelles;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a identifié, parmi ses orientations prioritaires pour l'année 2017-2018, le développement de la « coordination clinique de proximité », visant à rapprocher le pouvoir décisionnel des besoins de la clientèle, en rendant notamment les gestionnaires et les cliniciens plus aptes à prendre des décisions rapides, efficaces et de façon transversale entre les différentes directions;

ATTENDU que la « coordination clinique de proximité » permettra de prendre au quotidien des décisions tenant compte des spécificités des communautés, incluant les territoires ruraux;

ATTENDU que le rapport d'Agrément Canada de la visite de février dernier encourage le déploiement des efforts visant à actualiser les objectifs d'amélioration du cheminement des usagers tant dans les milieux ruraux qu'urbains;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a adopté le 28 janvier 2016 une Politique de communications internes et externes qui reconnaît l'importance d'une communication proactive, transparente, cohérente et accessible auprès de ses publics cibles, dont les usagers;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a lancé en 2017 un tout nouveau site Web et assure désormais une présence accrue sur les réseaux sociaux;

ATTENDU la circulaire 2016-021 du MSSS qui stipule que « le conseil d'administration doit transmettre au MSSS au plus tard le 30 septembre la description des suivis qu'il a accordé ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par son comité des usagers »;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RÉITÉRER aux directions du CISSS de l'Outaouais la priorité accordée à l'accessibilité équitable des services sur l'ensemble du territoire;

DE POURSUIVRE le travail amorcé par le comité de coordination clinique dans le développement de la « coordination clinique de proximité » et de transmettre les recommandations du CUCI à ce comité;

DE RAPPELER aux directions du CISSS de l'Outaouais l'importance de communiquer de façon claire et continue les informations pertinentes aux usagers;

D'AVISER les directions du CISSS de l'Outaouais de prendre en considération les besoins des clientèles provenant des milieux tant ruraux qu'urbains, lors de l'élaboration des plans d'amélioration de la qualité;



D'AVISER les directions du CISSS de l'Outaouais de tenir compte des spécificités des communautés, particulièrement dans les territoires ruraux, lors des prises de décisions;

D'INFORMER le comité des usagers du CISSS de l'Outaouais de la présente décision;

DE TRANSMETTRE au MSSS les suivis accordés aux recommandations du comité des usagers du CISSS de l'Outaouais.

#### 7.5 Privilèges de recherche

CISSSO-203-2017

##### 7.5.1 Mme Marie-Josée Poirier

###### PRIVILÈGE DE RECHERCHE

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Marie-Josée Poirier, infirmière et conseillère cadre en soins infirmiers;

ATTENDU que Mme Marie-Josée Poirier détient le statut de chercheure régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Marie-Josée Poirier par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Marie-Josée Poirier en tant que chercheure collaboratrice dans l'axe de recherche psychosociale au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

CISSSO-204-2017

##### 7.5.2 M. Martin Caouette

###### PRIVILÈGE DE RECHERCHE

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de M. Martin Caouette, professeur en déficience intellectuelle à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU que M. Martin Caouette détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de M. Martin Caouette par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à M. Martin Caouette en tant que chercheur régulier dans l'axe de recherche psychosociale au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

CISSSO-205-2017

#### 7.6 Rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG, présente le projet de répartition du rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) totalisant 464 554\$. La répartition doit tenir compte des critères imposés par le MSSS, soit prioriser les organismes admis qui ne reçoivent pas de financement, ceux qui reçoivent le moins dans leur typologie ainsi que ceux qui répondent à des demandes croissantes ou qui rencontrent des défis particuliers. La proposition a fait



l'objet d'une consultation des organismes communautaires et des directions cliniques du CISSS de l'Outaouais.

Un membre du conseil d'administration demande d'obtenir une répartition du budget du PSOC en fonction du type de service offert et du territoire.

En réponse à une question, M. Gauthier mentionne que chaque organisme doit fournir annuellement une reddition de comptes et que les directions cliniques du CISSS de l'Outaouais sont consultées dans le processus d'évaluation.

Les membres du conseil d'administration profitent de l'occasion pour remercier les organismes communautaires pour leur travail au sein de la communauté.

ATTENDU le rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) totalisant 413 400 \$ accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'année 2017-2018;

ATTENDU la somme résiduelle de 654 \$ pour l'année 2017-2018 non octroyée lors de l'attribution des sommes aux organismes en juin dernier;

ATTENDU que le PSOC possédait des sommes récurrentes résiduelles de 50 500\$ cumulées au cours de dernières années pour le soutien à la mission globale aux organismes communautaires en santé et services sociaux;

ATTENDU les critères soumis par le MSSS pour l'octroi des sommes reliées au rehaussement, priorisant les organismes admis qui ne reçoivent pas de financement, ceux qui reçoivent le moins dans leur typologie ainsi que ceux qui répondent à des demandes croissantes ou qui rencontrent des défis particuliers;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la répartition de l'enveloppe aux organismes communautaires 2017-2018, telle que présentée dans le document intitulé « Répartition du rehaussement de l'enveloppe aux organismes communautaires, organismes à but non lucratif et coopératives 2017-2018 ».

#### Pause - 10 minutes

### 8 Comité de vérification

#### 8.1 Rapport du président du comité - séance du 12 septembre 2017

M. Michel Hébert, président du comité, fait le point sur certains éléments abordés lors des séances du 12 septembre 2017:

- Une rencontre non officielle des membres du comité s'est tenue le 18 juillet dernier pour prendre connaissance des résultats de la période 3.
- La Direction des ressources financières a fait le point sur la situation financière de l'établissement
  - Nous avons maintenant les résultats de la période 5 se terminant le 19 août 2017.
  - L'établissement est pratiquement en équilibre budgétaire. Un léger déficit cumulatif de 340 000 \$ est enregistré sur un budget de dépense cumulatif de 300 M\$. Il s'agit d'un écart budgétaire de 0,1 %.
  - La période 5 présentait un surplus de 660 000 \$ sur un budget de 60 M\$.
  - Les dépenses liées à la masse salariale sont en équilibre malgré un recours plus grand que prévu au temps supplémentaire et à la main-d'œuvre indépendante.
  - La dépense en assurance salaire est également au-delà du budget.
  - La direction de l'établissement demeure très vigilante quant aux suivis des dépenses afin de maintenir l'équilibre budgétaire.
    - La pénurie de personnel vécue dans certains secteurs amène une pression sur le coût horaire moyen dû au recours au temps supplémentaire et à la main-d'œuvre indépendante.
    - Les coûts de la médication oncologique sont à la hausse.
    - Certaines fournitures sont en dépassement dû au volume de patients traités – notamment les réactifs utilisés dans les laboratoires.
  - Une projection au 31 mars 2018 est attendue à la période 6 avec un rapport



trimestriel qui doit être envoyé au MSSS. Le comité de vérification désirera s'assurer que les risques de dépassement budgétaire sont identifiés et gérés par la direction de l'établissement en vue de présenter une projection en équilibre.

- Les listes des contrats et des paiements de plus de 100 000 \$ pour les périodes 1 à 5 ont été déposées pour information.
- Le comité recommande l'adoption du renouvellement des deux régimes d'emprunts de l'établissement. Il s'agit d'un processus annuel visant à renouveler les autorisations de la Direction des finances pour l'administration de ces régimes :
  - Régime d'emprunts à court terme servant à la gestion de trésorerie de l'établissement et à financer les déficits cumulés : 84 M\$;
  - Régime d'emprunts à long terme permettant le financement du plan de conservation de l'équipement médical et des différents emprunts immobiliers : 144,8 M\$.
- La direction a également présenté le plan d'autofinancement du projet Optilab. À ce stade-ci des analyses, le MSSS est informé que l'établissement pourrait autofinancer l'investissement requis, évalué à 12,7 M\$, sur une période de 9 ans, alors que le délai demandé par le MSSS est d'au plus 14 ans. Cet autofinancement se fera sur la base d'économies réalisées par la centralisation des activités des laboratoires.

En regard de la situation aux services opératoires à l'hôpital de Hull, qui nécessitera un certain investissement, un membre émet le vœu que le maintien de l'équilibre budgétaire ne se fasse pas au détriment des services à la population.

## 8.2 Procès-verbaux de la séance du 6 juin 2017 et du 14 juin 2017

Dépôt des documents en titre.

CISSO-206-2017

## 8.3 Régime d'emprunt à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 144 807 473,89 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux

(le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 2 août 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 144 807 473,89 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;



b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :

i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S 5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;

ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;

iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;

iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267 2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152 2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président-directeur général, le président-directeur général adjoint ou le directeur des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime



d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

CISSSO-207-2017

#### 8.4 Demande d'autorisation d'emprunt - fonds d'exploitation

L'établissement doit renouveler son régime d'emprunt à court terme (fonds d'exploitation). Les emprunts à court terme sont négociés auprès de la Caisse centrale Desjardins pour l'ensemble du CISSS de l'Outaouais. Les montants ont pour objectif de couvrir le fonds lié au déficit accumulé de l'ordre de 64 M\$ et une marge de manœuvre de 20 M\$ en lien avec les fluctuations de trésorerie.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) requiert du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais que la demande de renouvellement d'emprunt pour le fonds d'exploitation soit adoptée par son conseil d'administration avant de lui être acheminée conformément à la circulaire 2016-013;

ATTENDU QUE les besoins de financement à court terme pour un établissement évoluent en fonction de son budget d'exploitation et du déficit accumulé;

ATTENDU QUE le service des opérations financières du CISSS de l'Outaouais requiert une certaine marge de manœuvre afin de gérer adéquatement ses fluctuations de trésorerie;

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur des ressources financières à procéder à une demande d'autorisation d'emprunt d'un montant n'excédant pas 84 M\$ pour la période du 16 novembre 2017 au 15 novembre 2018 auprès du MSSS et d'emprunter auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 1, complexe Desjardins, tour sud, 40<sup>e</sup> étage, C.P. 7, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1B2, pour les fins, les montants et les périodes précisés dans les lettres d'autorisation du MSSS.

### 9 Comité de la gouvernance et de l'éthique

#### 9.1 Rapport du président du comité - séance du 31 août 2017

M. Michel roy, président du comité, fait le point sur certains éléments abordés lors de la séance du 31 août 2017:

- La présidente du conseil d'administration Mme Lucie Lalonde était présente pour discuter de son projet de rencontre de type « Lac-à-l'Épaule » de tous les membres du C.A. portant sur la gouvernance. Une rencontre du comité incluant les présidents des autres comités du C.A. a été organisée le 18 septembre 2017.
- Des formulaires d'autoévaluation uniformisés ont été produits pour les comités du C.A. Une question est « personnalisée » pour chacun des comités. Le processus de consultation est en cours auprès des présidents des comités, de même que de la permanence (directeurs). Lorsque les formulaires seront approuvés, ils seront transférés dans un outil Web.
- La formule de la tournée annuelle publique d'information du C.A. a été réévaluée par le comité qui propose quelques améliorations :
  - Débuter la séance par un « forum d'échanges » avec les gens présents. Cette période de discussions sera animée par la présidente du C.A. ou un autre membre si elle est absente.
  - Améliorer les communications en procédant à l'envoi de lettres d'invitation personnalisées aux partenaires (organismes communautaire, monde municipal, scolaire, comités d'usagers, directions du CISSS, tables de concertation, etc.).
  - En vertu de la LSSSS, les éléments suivants doivent être abordés :
    - Rapport d'activités 2016-2017
    - Rapport financier annuel 2016-2017
    - Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits
    - Priorités et nouvelles orientations 2017-2018
- Suite au départ de Mme Sylvie Rocheleau à titre de représentante du CUCI au sein du conseil d'administration, le Comité a analysé la candidature proposée par le CUCI pour combler le poste vacant. Mme Claire Major répond aux exigences prévues par la LSSSS et le Comité recommande sa nomination.
- Le Plan d'amélioration de la qualité (tableau de suivi des normes d'agrément) a été déposé.



Un tableau de bord pour les membres du C.A. sera proposé par la DQEPE lors de la prochaine séance du Comité et pourra être mis en place cet automne.

- Une séance spéciale s'est tenue le 18 septembre 2017 et portait uniquement sur l'organisation d'une rencontre "Lac-à-l'épaule" du C.A. le samedi 2 décembre. L'objectif de cette rencontre est d'améliorer la valeur ajoutée des membres du C.A. et maximiser l'utilisation des compétences de chacun. Le contenu de l'ordre du jour proposé est :
  - Rôle de l'administrateur - compétences, attentes et moyen d'y arriver.
  - Comment devenir plus participatif au sein du C.A. et maximiser l'expertise de chacun?
  - Discussion sur le format de la séance publique du C.A. vs la séance plénière et sur le travail des comités.

#### 9.2 Procès-verbal de la séance du 1er juin 2017

Dépôt du document en titre.

### 10 Comité de révision

#### 10.1 Suivi de deux recommandations en lien avec le comité de révision

Le président du Comité de révision, M. Michel Roy, dépose deux lettres de suivi signées par le Directeur des services professionnels (DSP) Dr Guy Morissette, en lien avec deux recommandations du Comité de révision et du conseil d'administration, soit:

- Délais d'attente en orthopédie et en imagerie médicale (Résolution CISSSO-215-2016)
- Suivi postopératoire immédiat (Résolution CISSSO-274-2016)

Le président du comité souligne la qualité des suivis apportés et témoigne de la satisfaction du Comité. Il remercie Dr Morissette.

#### CISSSO-208-2017

#### 10.2 Recommandation du Comité de révision du 12 juin 2017

ATTENDU que la recommandation du Comité de révision du 12 juin 2017 sur les délais d'attente en pathologie a révélé que l'analyse d'une plainte a révélé que les délais pour obtenir des analyses de pathologie au CISSS de l'Outaouais à l'hiver 2016 se sont avérés trop longs, soit environ trois mois pour une requête catégorisée « urgente » par un radiologiste;

ATTENDU que suite à des discussions avec les professionnels concernés, le Comité de révision a lieu de croire que la situation soit toujours problématique;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le Comité de la vigilance et de la qualité de suivre les délais de traitement du service de pathologie, dans l'objectif de répondre aux normes et standards provinciaux.

### 11 Reconnaissance envers la qualité

#### CISSSO-209-2017

#### 11.1 Résolution de remerciements à Mme Sylvie Rocheleau

ATTENDU que Mme Sylvie Rocheleau a œuvré depuis le 23 septembre 2015 au sein du conseil d'administration (C.A.) du CISSS de l'Outaouais en tant que représentante du comité des usagers de l'établissement;

ATTENDU que Mme Sylvie Rocheleau quitte ses fonctions au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais en date du 21 septembre 2017;

ATTENDU que Mme Sylvie Rocheleau a apporté une valeur ajoutée importante aux travaux du C.A. du CISSS de l'Outaouais et de ses comités et a œuvré avec professionnalisme, collaboration, engagement et bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



DE REMERCIER Mme Sylvie Rocheleau pour sa participation et son implication au C.A. du CISSS de l'Outaouais de septembre 2015 à septembre 2017.

**CISSSO-210-2017**

**11.2 Félicitations à l'équipe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

ATTENDU la présentation du point « 7.6 Rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) » lors de la séance du 21 septembre 2017 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU le travail réalisé par l'adjoint au PDG Benoît Gauthier et l'équipe du PSOC dans l'analyse des besoins des organismes communautaires selon les critères établis par le MSSS;

ATTENDU les consultations avec les organismes communautaires et les directions cliniques concernées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER M. Benoît Gauthier et l'équipe du PSOC pour la qualité de la présentation faite au conseil d'administration du 21 septembre 2017 ainsi que la qualité du travail accompli dans la répartition du rehaussement de l'enveloppe aux organismes communautaires, organismes à but non lucratif et coopératives 2017-2018 et d'en faire mention dans l'Info-CA.

**12 Huis clos**

**CISSSO-211-2017**

**12.1 Ouverture du huis clos**

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la demande d'autorisation par le CMDP pour recourir à un expert externe et la nomination directeur programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) pourraient porter un préjudice à une personne;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

**CISSSO-212-2017**

**12.2 Levée du huis clos**

ATTENDU que les discussions entourant la demande d'autorisation par le CMDP pour recourir à un expert externe et la nomination directeur programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

**CISSSO-213-2017**

**12.3 Autorisation de recourir à un expert externe (CMDP)**

ATTENDU que l'article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) stipule que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à un expert externe à l'établissement;

ATTENDU que le 14 juin 2017, le médecin examinateur Dr Martin Pham-Dinh a acheminé au Comité exécutif du CMDP une plainte étant datée du 7 novembre 2016;

ATTENDU qu'un Comité de discipline présidé par Dr Sofiane Azzi a été formé par le Comité exécutif



du CMDP afin d'étudier cette plainte;

ATTENDU la demande formulée au Conseil d'administration le 14 septembre 2017 par la présidente du Comité exécutif du CMDP afin d'autoriser le Comité de discipline à recourir à un expert externe dans l'étude de cette plainte;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le Comité de discipline, présidé par Dr Sofiane Azzi, à recourir, si les membres de ce Comité l'estiment nécessaire, à un expert externe dans l'étude de la plainte datée du 7 novembre 2016.

**CISSSO-214-2017**

**12.4 Nomination directeur programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)**

ATTENDU que le poste de directeur à la Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) sera vacant à partir du 29 septembre 2017;

ATTENDU que le poste a été affiché du 10 juillet 2017 au 24 juillet 2017;

ATTENDU qu'une entrevue structurée s'est tenue le 2 août 2017 avec les membres suivants du comité de sélection :

- Monsieur Jean Hébert, Président-Directeur général
- Monsieur Denis Marleau, Directeur général adjoint
- Monsieur Robert Giard, Directeur-adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU les résultats obtenus par la candidate madame Ann Rondeau lors du processus;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et du président-directeur général M. Jean Hébert de retenir la candidature de madame Ann Rondeau au poste de directrice à la Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Ann Rondeau au poste de directrice à la Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) à compter du 16 octobre 2017.

**13 Correspondance - Résolution municipalité Val-des-Bois**

Dépôt d'une résolution de la municipalité de Val-des-Bois, adoptée le 5 septembre 2017, demandant le maintien et de rétablissement des services au CLSC de Val-des-Bois.

**14 Date de la prochaine séance : 26 octobre 2017**



**15 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

---

Lucie Lalonde  
Présidente

---

Jean Hébert  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 26 octobre 2017, résolution CISSSO-216-2017.

---

**NOTE :** *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minute visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

---

